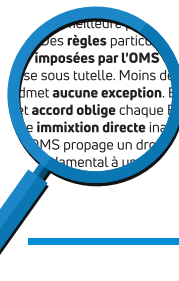


Moins de liberté? Moins de démocratie? Non à la mise sous tutelle dans les affaires de santé!

Pétition «Accord OMS sur les pandémies – non merci!»



La Suisse négocie depuis 2021 avec d'autres Etats membres de l'OMS une adaptation du Règlement sanitaire international et un nouvel accord sur les pandémies. Il ne serait pas acceptable que ces deux conventions soient simplement approuvées sans consulter le Parlement.

→ Non à l'immixtion de l'OMS dans notre politique

L'OMS cherche à renforcer son influence à la suite de la pandémie de Covid-19. C'est dans cet objectif que le «Règlement sanitaire international» est révisé. Des négociations sont en outre en cours concernant un accord OMS sur les pandémies dont les nouvelles règles priment les législations nationales. L'OMS exige que les Etats respectent strictement ces prescriptions: l'accord exclut en effet toute réserve, si bien qu'il aurait de facto le caractère d'une loi. Cette immixtion directe de l'OMS dans la politique suisse doit être refusée.

→ Non à la mise sous tutelle par les autorités

Aujourd'hui chacun est responsable de sa propre santé. L'OMS, en revanche, propage un nouveau droit fondamental «à la meilleure santé possible». S'il en allait selon l'OMS, les gouvernements et autorités auraient la compétence de veiller à ce que tout le monde soit en bonne santé en imposant un comportement prétendument correct, en exigeant la consommation de nourritures saines et l'abandon de produit dits nocifs.

→ Non au minage de la démocratie directe

La Suisse fonctionne autrement que les autres pays. En politique de la santé, les cantons et les communes ont de nombreuses compétences. Or, ils n'auraient plus grand-chose à dire en cette matière.

→ Non à la répression des «fausses opinions»

Selon l'accord sur les pandémies, les autorités devraient influencer la communication en neutralisant les avis critiques et en combattant les «informations fausses ou trompeuses ou la désinformation». Cette intervention est indigne d'une démocratie. En Suisse, chacun doit avoir le droit de se forger sa propre opinion. Des avis critiques sont également importants.

→ Non à la restriction de notre liberté

Les Etats contractants doivent créer des autorités chargées de surveiller étroitement les risques en matière de santé publique. L'admission de nouveaux médicaments sera accélérée. Les autorités devront veiller au bon accueil des vaccins et préparer des indemnités financières pour les dommages causés par les vaccins.

Signer
maintenant et
renvoyer au plus
tard jusqu'au
22.04.2024

Nous adressons donc les revendications suivantes à l'Assemblée fédérale:

Les signataires invitent les membres du Conseil national et du Conseil des Etats à agir en sorte que l'accord OMS sur les pandémies soit soumis au Parlement et qu'il ne soit pas signé.

Les échanges d'informations au sein de l'OMS sont importants. En revanche, l'immixtion de l'OMS dans la politique de ses Etats membres ainsi que des prescriptions contraignantes, qui restreignent les droits de participation politique des citoyennes et des citoyens, doivent être strictement refusées.

Les Chambres fédérales doivent obtenir du Conseil fédéral qu'il soumette l'accord sur les pandémies au Parlement. C'est indispensable pour qu'un référendum puisse être lancé en cas d'acceptation de l'accord et pour que le peuple puisse se prononcer.

Nom et prénom (écrire à la main et si possible en caractères majuscules)	Année de naissance	Domicile (Rue/NP/Lieu)	Signature (manuscrite)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

Toute personne indépendamment de son âge et de sa nationalité a le droit de signer cette pétition.

→ Merci de renvoyer cette liste de signatures partiellement ou complètement remplie jusqu'au 22 avril 2024 à l'adresse suivante:
Pétition «Accord sur les pandémies – non merci», case postale, 3822 Lauterbrunnen.

PostFinance, 3030 Bern
Compte: IBAN CH91 0900 0000 3001 0011 5
Pro Suisse, 3822 Lauterbrunnen

Accord OMS sur les pandémies
non merci!
www.accord-pandemies.ch